

OIC/SUM-11/2008/DW/RES/FINAL

**RESOLUTION
SUR
LES ACTIVITES DE LA DAWA
ET LA REACTIVATION
DU COMITE DE COORDINATION
DE L'ACTION ISLAMIQUE COMMUNE**

**ADOPTÉE A LA
11^{ème} SESSION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE
AU SOMMET**

Session de « la Oummah islamique au 21^{ème} siècle »

**DAKAR – REPUBLIQUE DU SENEGAL
6 – 7 RABI AL AWWAL 1429 H
13-14 MARS 2008**

RESOLUTION N° 1/11-DW (IS)
SUR
LES ACTIVITES DE LA DAWA ET LA REACTIVATION
DU COMITE DE COORDINATION DE L'ACTION
ISLAMIQUE COMMUNE

La onzième session de la Conférence islamique au sommet, (session de la Oummah islamique au 21^{ème} siècle) tenue du 6 au 7 Rabia Al-Awal 1429 H (13-14 mars 2008) à Dakar, République du Sénégal ;

Se référant aux principes et dispositions de la charte de l'Organisation de la Conférence islamique ;

Rappelant les résolutions adoptées par les différentes sessions de la Conférence islamique au sommet et de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères, notamment la 10^{ème} session ordinaire et la 3^{ème} session extraordinaire de la Conférence islamique au sommet, tenue à Makkah al-Moukarramah, les 5 et 6 Dhoul Qaadah 1426 H (6-7 décembre 2005) ;

Rappelant la déclaration de Dakar adoptée par la 6^{ème} session de la Conférence islamique au sommet qui stipule : « l'engagement des dirigeants de la Oummah islamique de promouvoir, de soutenir et de coordonner les efforts de la dawa islamique, de développer les programmes d'enseignement et de formation et de diffuser les préceptes de l'Islam à travers le monde dans le cadre de la coopération entre les Etats et le respect de leur souveraineté et ce, dans le but de renforcer les valeurs islamiques » ;

Rappelant la résolution n° 32/21-D adoptée par la 21^{ème} session de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères sur l'accord relatif à l'élaboration de la stratégie de la dawa islamique conformément au contenu de la stratégie culturelle adoptée par la 6^{ème} session de la conférence islamique au sommet ;

Rappelant la résolution n° 1/34-D sur les activités de la dawa adoptée par la 34^{ème} session de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères, tenue à Islamabad, République islamique du Pakistan, du 28 au 30 Rabiul-Thani 1428 H (15-17 mai 2007) ;

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur le sujet,

- 1- **INVITE** l'ensemble des organisations islamiques et institutions de la société civile dans les Etats membres à coopérer avec le comité de coordination de l'action islamique commune pour promouvoir la solidarité et conjuguer les efforts en vue de défendre les causes islamiques.

- 2- **SOULIGNE** la nécessité pour le comité d'experts chargé de l'examen des formes des défis que confronte la Oummah, de poursuivre ses travaux en vue de mettre en place les moyens de faire face à ces défis, en mettant à contribution des experts dans les domaines de l'économie, de l'éducation, de l'enseignement, de l'information et autres activités.
- 3- **APPELLE** à l'élargissement du champ du discours civilisationnel aux diverses composantes de la Oummah en les sensibilisant aux responsabilités qui leur sont confiées pour faire face aux défis et permettre à la Oummah d'assurance son rôle civilisationnel.
- 4- **RECOMMANDE** d'organiser davantage de symposiums sur la culture et la dawa islamiques.
- 5- **ADOPTER** les recommandations de la 15^{ème} session du comité de coordination de l'action islamique commune en matière de la dawa, tenue au Caire, du 21 au 23 Mouharram 1429 H (30 janvier – 1^{er} février 2008).